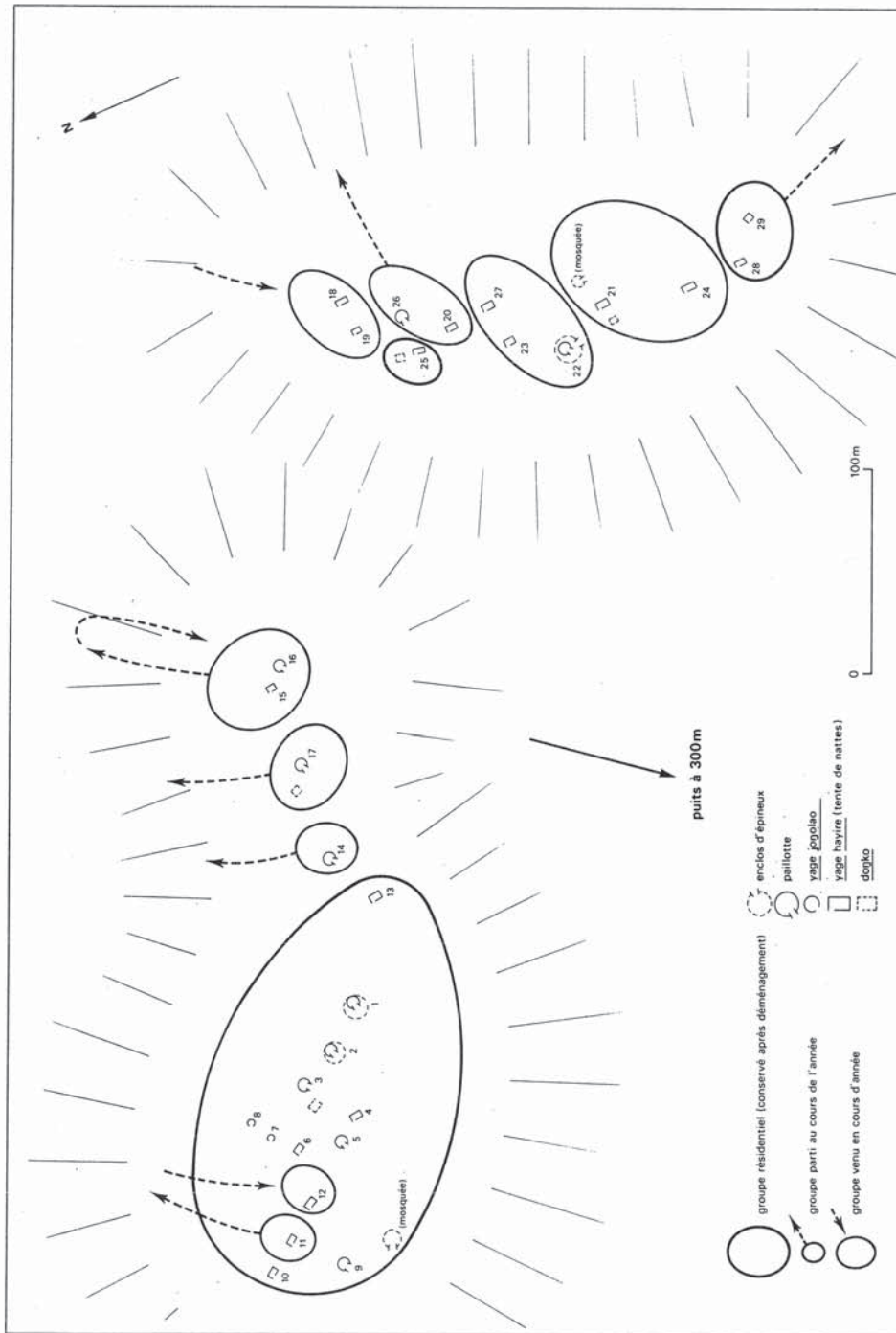


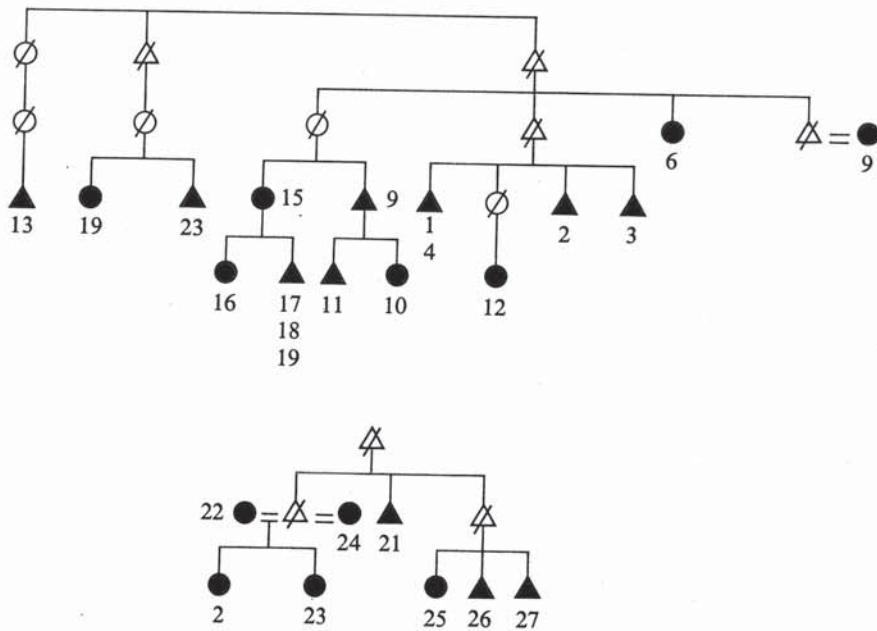
Annexe

**Le campement de Droua  
et ses habitants**



5. Plan du campement de Droua

### Le campement de Droua et ses habitants



73. Principaux liens de parenté entre les habitants du campement  
(les chiffres renvoient aux numéros des tentes)

### Présentation des habitants du campement

Par souci de discrétion, tous les noms des individus présentés ci-dessous ont été modifiés. Les noms des occupants de chaque tente sont figurés en caractères gras.

Tente n° 1

**Armata Korei-ro**, du clan *Wašoma Gonna* (*Gonna* est la prononciation daza du nom d'un clan généralement noté Gounda, clan téda du Tibesti), femme de 39 ans, première épouse du chef :

**Osman Mahama-mi**, du clan téda *Bologida Musua*, 45 ans environ. Osman a une autre femme (tente n° 4). Osman et Armata ne sont pas parents.

Vivent avec eux leurs quatre enfants :

**Eli**, garçon de 23 ans

**Absaï**, fille de 17 ans

**Amina**, fille de 12 ans

**Omar**, garçon de 8 ans

Absaï est mariée depuis l'âge de 10 ans, mais ne s'entend pas avec son mari, c'est pourquoi elle est revenue vivre auprès de ses parents. Mais ni elle ni son

### *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

frère Eli ne couchent ici. En l'absence du frère cadet de leur père, ils couchent dans la tente de sa femme (tente n° 2).

Se rattachent en outre à la tente d'Armata :

**Mahama Tar Osman-mi**, 20 ans, fils d'Osman Mahama-mi et d'une autre femme décédée.

**Malé Isuf-mi**, 25 ans, parent d'un campement voisin, sorte de client d'Osman Mahama-mi à qui il rend divers services.

**Sogwé**, 29 ans, du même clan qu'Osman Mahama-mi, venu de l'Egueï pour solliciter le cadeau d'un animal afin de se marier. Sogwé vit ici dans l'attente de ce cadeau, rendant divers services à Osman.

Naturellement, aucun de ces trois garçons ne passe la nuit sous la tente d'Armata.

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par Momuna (tente n° 8), les chameaux par Eli et Mahama Tar.

Sur le plan matrimonial, le passé des deux époux est bien différent. Autant celui d'Armata est simple, autant celui d'Osman Mahama-mi est mouvementé. Armata fut mariée à l'âge de onze ans à Osman, son seul mari. Quand elle fut enceinte de son premier enfant, elle apprit que son époux voulait prendre pour seconde femme une jeune veuve, Fatimè. Elle se fâcha aussitôt et partit chez ses parents. Osman enleva Fatimè et l'épousa. Quand cette deuxième épouse fut enceinte à son tour, il la conduisit chez ses parents pour l'accouchement, puis sollicita des parents d'Armata le retour de cette dernière. Ceux-ci refusèrent du fait que Fatimè était la veuve d'un de leurs parents, et leur propre parente de surcroît. Devant ce refus, Osman dut renoncer à reprendre sa première femme et en épousa une troisième, en mariage compensatoire cette fois car il était parent du mari défunt de cette troisième femme, Luku. Puis il répudia sa deuxième femme, Fatimè, ce qui lui permit de reprendre Armata après sept ans de séparation. Alors qu'Armata vivait avec lui, il répudia Luku et la réépousa un an plus tard. Il répudia Luku à nouveau peu de temps après, puis la réépousa et dix ans plus tard la répudia encore. C'est alors que, déjà âgé, il enleva sa quatrième femme, Lešî, jeune fille de dix-sept ans (tente n° 4).

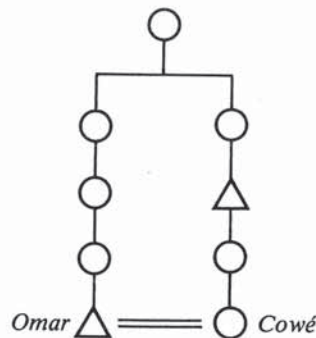
Tente n° 2

**Cowé Koli-ro**, du clan *Karra* (sing. *Kèrrè*), 30 ans. Son nom Cowé lui a été donné en raison de son teint clair (*cow* signifie blanc en langue daza). Elle est la première épouse de :

**Omar Mahama-mi**, du clan téda *Bologida Musua*, 41 ans, frère cadet d'Osman Mahama-mi (tente n° 1). Omar a épousé Cowé en secondes noces, après avoir divorcé de sa première femme. Il a en outre une deuxième femme dont la tente se trouve à Tasr, à 40 km de Droua.

Omar et Cowé sont parents au degré indiqué par le schéma suivant :

*Le campement de Droua et ses habitants*



74. Parenté des époux de la tente n° 2

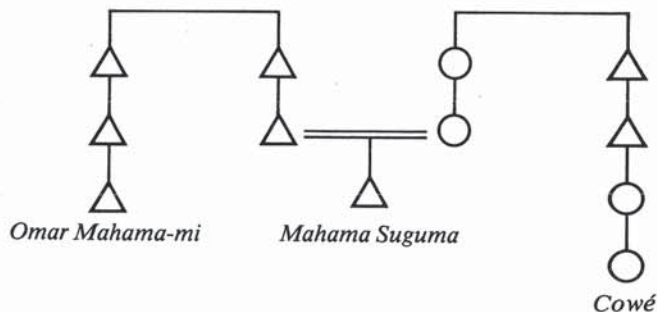
Ils ont une fille, **Koširo**, 12 ans.

Se rattachent en outre à leur tente :

**Eta**, 19 ans, fille d'Omar et de sa première femme. Le mariage d'Eta a eu lieu au cours de l'année 1972.

**Isa Gayi Mahama-mi**, 30 ans, frère benjamin d'Omar (*gayi* signifie « le benjamin » en langue daza). Le mariage d'Isa Gayi devait avoir lieu prochainement en 1972.

**Mahama Suguma**, 23 ans, orphelin, parent proche d'Omar ainsi que de Cowé, Le schéma suivant précise le degré de parenté avec l'un et l'autre :



75. Liens de parenté entre deux époux et un parent rattaché à leur groupe domestique

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par Abadiyé (tente n° 7), les chameaux par Eta et Koširo.

La vie matrimoniale d'Omar a été beaucoup moins mouvementée que celle de son frère aîné. Après un premier divorce, il épousa Cowé, jeune fille de seize ans. Douze ans plus tard, c'est sur le vœu du frère d'un parent défunt qu'il épousa sa veuve, Dowé.

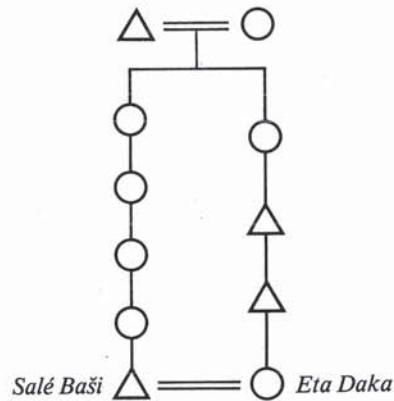
*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

Tente n° 3

**Eta Daka El Haji-ro**, du clan daza *Kaneši Woda*, 29 ans, première épouse de :

**Salé Baši Mahama-mi**, du clan téda *Bologida Mušua*, frère cadet d'Osman et d'Omar Mahama-mi (tentes n°s 1 et 2), 40 ans. Salé Baši a en outre une deuxième femme dont la tente se trouve à Kéési, à 20 km de Droua.

Salé Baši et Eta Daka sont parents. Leur degré de parenté est indiqué par le schéma suivant :



76. Parenté des époux de la tente n° 3

Leurs enfants sont au nombre de quatre :

**Musa**, garçon de 9 ans

**Bokari**, garçon de 4 ans

**Héréta**, fillette de 3 ans

**Owiro**, fille de 1 an.

Se rattache en outre à la tente d'Eta Daka :

**Ercey**, 18 ans, fille de Salé Baši et d'une autre femme dont il a divorcé. Le mariage d'Ercey a eu lieu au cours de l'année 1972.

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par l'esclave Abadiyé (tente n° 7), les chameaux par Musa et Ercey.

Eta Daka fut mariée à l'âge de dix ans à Salé Baši qui en avait vingt et un. Peu de temps après, Salé Baši épousa une seconde femme, ce qui provoqua la fuite d'Eta Daka : comme son père était mort, c'est son frère aîné qui vint la chercher au campement de son mari et la ramena chez lui, à Termit. Cinq ans plus tard Salé Baši avait divorcé de cette seconde femme et vint passer deux ans à Termit (période du *yollumi*). Puis il emmena Eta Daka à Droua où ils vécurent trois ans. Salé Baši se maria alors de nouveau, ce qui provoqua un nouveau départ d'Eta Daka pour Termit. Ce n'est que cinq ans plus tard qu'elle revint vivre auprès de son mari, qui avait donné un chameau à son frère aîné pour obtenir son retour. Les trois plus jeunes enfants d'Eta Daka naquirent ensuite.

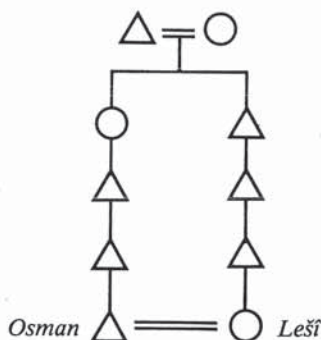
### *Le campement de Droua et ses habitants*

Tente n° 4

**Lešī Bokar-do**, du clan daza kéšerda *Addéi*, 18 ans. Lešī est la deuxième co-épouse du chef **Osman Mahama-mi** (tente n° 1).

Lešī est la quatrième femme qu'a épousé Osman, qui est son premier mari. Après Armata (tente n° 1), Osman Mahama-mi a épousé deux autres femmes dont il est actuellement divorcé.

Lešī et Osman Mahama-mi sont proches parents. Leur lien de parenté est indiqué par le schéma ci-dessous :



77. Parenté des époux de la tente n° 4

Ils ont une petite fille de moins d'un an, **Fatimè**.

Personne d'autre n'occupe la tente de Lešī, dont le mobilier est d'ailleurs assez sommaire car Lešī vient de s'installer dans le campement. C'est aussi la raison pour laquelle elle n'a pas de paillote (voir le plan du campement, p. 392).

La position de la tente de Lešī peut surprendre, si l'on se réfère à la règle de disposition des tentes. Cette règle en effet stipule que la tente de la deuxième co-épouse se trouve normalement au nord de celle de la première co-épouse. Mais quand Lešī est arrivée à Droua, les paillotes des trois frères (n° 1, 2 et 3) étaient déjà construites et il n'y avait pas de place pour la tente de Lešī entre la paillote d'Armata (n° 1) et celle de Cowé (n° 2). De plus, Lešī est en mauvais termes avec la première femme de son mari, c'est pourquoi elle a préféré laisser une certaine distance entre la tente d'Armata et la sienne. Comme par ailleurs elle s'entend très bien avec la sœur de son mari, Amina (tente n° 5), elle a choisi de planter sa tente à proximité de la paillote d'Amina, quitte à faire une légère entorse à la règle. On remarquera toutefois que la tente de Lešī est située un peu au nord de celle d'Armata. Quant à la disposition des paillotes des trois frères, elle respecte assez bien la règle : les tentes des cadets sont au nord de celles des aînés (dans le cas présent, elles sont en fait au nord-ouest).

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par Momuna (tente n° 8), les chameaux par Eli et Mahama Tar Osman-mi (tente n° 1).

Lešī est une toute jeune femme, mariée après enlèvement il y a un peu plus d'un an alors qu'elle se trouvait chez sa grand-mère à Suale, puits situé en Ayèr au nord de Droua. C'est cette dernière qui a conseillé à Osman Mahama-mi

### *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

d'enlever Leši, car elle était hostile au prétendant agréé qui devait l'épouser bientôt (il payait la compensation matrimoniale depuis trois ans).

Tente n° 5

**Amina Mahama-ro** (décédée au cours de l'enquête), du clan téda *Bologida Musua*, 30 ans, sœur cadette du chef Osman Mahama-mi, mariée à :

**Suka Isuf Bakaramiye**, du clan daza *Sagarda*, légèrement plus jeune qu'elle. Suka, monogame, est le deuxième mari d'Amina. Son premier mari, Isa, est mort au cours d'une querelle, fusillé par un gommier. Suka a épousé la veuve parce qu'il est parent du premier mari.

Amina a sept enfants, dont seul le dernier est de son deuxième mari. Ce sont :

**Dowî**, fille de 17 ans, dont le mariage a eu lieu en 1972

**Mahama Salé**, garçon de 16 ans

**Toulé**, fille de 14 ans

**Héréta**, fille de 11 ans

**Baba**, garçon de 8 ans

**Tollé**, garçon de 6 ans

**May**, garçon de 3 ans.

Amina, enceinte d'un huitième enfant, est morte en couches en décembre 1971. Son mari a alors quitté le campement pour retourner vivre auprès de ses propres parents, emportant avec lui le nouveau-né. Les autres enfants sont restés à Droua. Au bout de quelques mois, la femme de l'un des frères aînés d'Amina, Isuf Mahama-mi, gendarme à Nguigmi et frère cadet d'Osman Mahama-mi, est venue s'installer au campement et a pris en charge les enfants d'Amina.

Le couple d'Amina et Suka donne un exemple de résidence uxorilocale. Après son premier mariage, Amina a vécu deux ans à Droua (période du *yollumi*), puis elle est restée dix ans dans le campement des parents de son mari. C'est à la mort de celui-ci qu'elle est revenue dans le campement de ses propres parents pour vivre sous la protection de son frère aîné, Osman Mahama-mi. Suka a épousé Amina d'une part parce qu'il était parent du premier mari décédé, mais aussi sans doute parce qu'il était trop pauvre pour épouser une jeune fille. C'est pour-quoi aussi le couple s'est installé auprès des parents de la femme.

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par Abadiyé (tente n° 7), les chameaux par Mahama Salé et Išèyé (tente n° 6).

Tente n° 6

**Etey Koli-ro**, du clan téda *Bologida Musua*, vieille femme qui est la tante paternelle d'Osman Mahama-mi (sœur de son père), et son quatrième mari :

**Lemin** dit **Eli-zen**, « père d'Eli », du clan daza *Wannala*, vieillard également. Etey est sa première et unique femme.

Les deux époux sont parents très éloignés. Leur degré de parenté n'a pas été précisé. Ils n'ont pas d'enfant. Le fils de Lemin, Eli, a pour mère une femme



### *Le campement de Droua et ses habitants*

que Lemin n'a jamais épousée. C'est là un fait exceptionnel car il est très rare qu'un Daza revendique la paternité d'un enfant s'il n'est pas marié à la mère.

Un domestique se rattache à la tente de la vieille Etey : Işèyé, 50 ans environ, ancien esclave d'un Daza vivant au puits voisin de Belaberin, à 30 km au sud-est de Droua. Işèyé a été affranchi par son maître il y a une vingtaine d'années. Ce dernier en effet avait dix esclaves, ses deux captives ayant eu beaucoup d'enfants. C'est pourquoi il a libéré Işèyé. Işèyé n'est pas daza. Il est domestique (*karawiyé*) d'Isuf Mahama-mi, le deuxième des fils Mahama-mi qui est gendarme à Nguigmi. Işèyé prend soin des bêtes d'Etey et Lemin, ainsi que de celles laissées ici par Isuf Mahama-mi. Il est l'ancien mari de Monuma (tente n° 8).

Le couple d'Etey et Lemin donne un second exemple de résidence uxorilocale. Etey en effet est une femme riche d'une famille influente. Elle est ancienne fille de chef et tante paternelle du chef actuel. Lemin au contraire est pauvre : les seuls animaux qu'il possède lui ont été donnés par sa femme. Il n'a épousé celle-ci que lorsqu'elle avait dépassé l'âge de trente ans, et le mariage par conséquent lui a coûté moins cher que ce n'est le cas pour une jeune fille ou une femme plus jeune : il n'a donné que quatre vaches en tant que *feda* au mari précédent d'Etey. Lemin n'ayant pas eu d'enfant d'Etey, il a d'autant moins de poids sur le plan social et il lui est d'autant plus difficile de s'imposer, face à la famille de sa femme. Qui plus est, Lemin n'a pas de parent à Droua. Il s'y trouve donc dans une position assez isolée. Il est assez mal accepté des parents de la vieille Etey, qui voient en lui un rival pour l'héritage auquel ils aspirent, la vieille femme n'ayant pas d'enfant. On a même incité Lemin plusieurs fois à quitter le campement de Droua pour retourner chez ses propres parents, au grand mécontentement de la vieille qui a fait un scandale, arrachant les nattes de sa tente d'un geste théâtral en menaçant de partir elle aussi. Mais ses parents sont intervenus pour la calmer, et au bout de quelque temps tout rentra dans l'ordre et les nattes étaient rattachées à leur armature. En dépit du soutien de sa femme, la position du vieux Lemin dans le campement reste précaire. A la mort de sa femme, il quittera Droua pour retourner chez ses propres parents.

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par Momuna (tente n° 8), les chameaux par Işèyé et Lemin.

Si le passé matrimonial de Lemin est simple (il est marié depuis 27 ans à Etey, sa première et unique femme), celui de son épouse fut assez mouvementé. A l'âge de huit ans, elle fut donnée en mariage à un *maallem*, Eli, de dix-neuf ans son aîné. Celui-ci, peu de temps après, fut condamné à douze ans de prison pour meurtre. Le divorce eut lieu quand Etey avait 18 ans. Elle vécut huit années avec son second mari, puis quatre avec le troisième avant d'épouser Lemin. Le caractère très chicanier de cette vieille femme est sans doute une des causes de ses nombreux divorces.

#### Tente n° 7

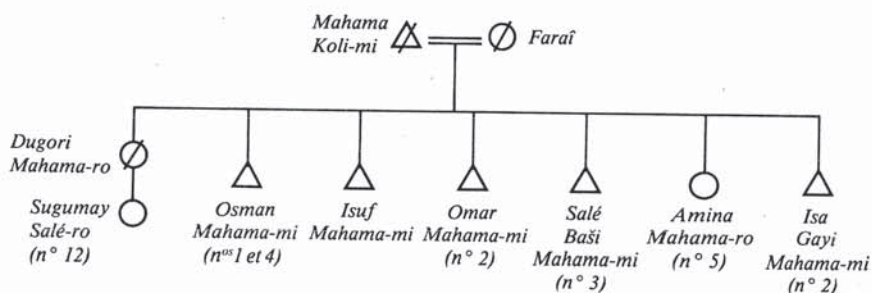
C'est une petite tente à armature de branches souples (*yage jorolao*) recouverte de vieux morceaux de nattes rapiécés, où vit l'esclave **Abadiyé**. Abadiyé est propriété collective des enfants et petits-enfants de l'ancien chef Mahama Koli-mi,

### Le campement de Droua et ses habitants

père du chef actuel Osman Mahama-mi. C'est la femme de Mahama Koli-mi, Faraï, qui avait acheté cette esclave du côté de Nguigmi, alors qu'elle était encore enfant et qu'elle avait été enlevée peu de temps avant de son village natal, loin au sud de la zone daza. L'ensemble des descendants de Faraï a donc accès aux services d'Abadiyé, c'est-à-dire :

- Osman Mahama-mi (tentes n<sup>os</sup> 1 et 4), fils aîné de Faraï
- Isuf Mahama-mi, deuxième fils, gendarme à Nguigmi
- Omar Mahama-mi, troisième fils (tente n<sup>o</sup> 2)
- Salé Baši Mahama-mi, quatrième fils (tente n<sup>o</sup> 3)
- Isa Gayi Mahama-mi, fils benjamin (cf. tente n<sup>o</sup> 2)
- Amina Mahama-ro, deuxième fille de Faraï (tente n<sup>o</sup> 5)
- Sugumay Salé-ro, fille de la fille aînée décédée de Faraï, Dugori Mahama-ro (tente n<sup>o</sup> 12).

Le schéma ci-dessous figure les liens de parenté entre ces diverses personnes :



78. Parenté des ayants-droit aux services d'une esclave

Bien que sept personnes soient donc en droit de revendiquer les services d'Abadiyé, celle-ci travaille essentiellement pour quatre d'entre elles. Elle abreuve les vaches, les chèvres et les chevaux d'Isuf Mahama-mi, Omar Mahama-mi, Salé Baši Mahama-mi et Amina Mahama-ro. Pour les autres descendants de Faraï, ce travail est effectué par une autre esclave, Momuna (tente n<sup>o</sup> 8).

Abadiyé n'a eu que deux enfants : une fille qui est décédée et un garçon, Abdalla Jèlé, solide gaillard d'une vingtaine d'années dont l'épaisse charpente contraste avec l'ossature plus fine des Daza. Abdalla Jèlé, comme sa mère, travaille pour les descendants de Faraï. Son père, Alemay, était un Dagara qui s'est employé quelque temps dans la région comme domestique et qui est retourné ensuite dans son pays, le Koutous. Abadiyé en effet a eu beaucoup de maris, mais les mariages des esclaves ne sont jamais stables.

Abadiyé et Abdalla sont des noms typiques d'esclaves dans la région de l'enquête : jamais un homme ou une femme daza ne porterait un tel nom. On reconnaît dans ces deux noms la racine arabe *abd* qui désigne l'esclave.

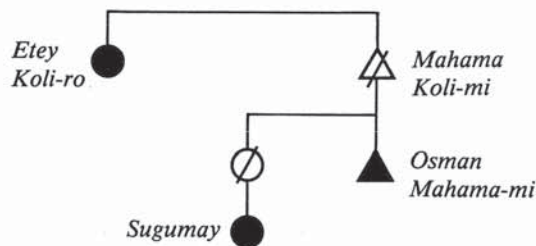
### Le campement de Droua et ses habitants

#### Tente n° 8

Cette tente est du même type que la précédente (*yage joŋolao*) et non moins rapiécée. C'est la demeure de **Momuna**, esclave plus particulièrement rattachée au chef Osman Mahama-mi. Le statut social de Momuna est légèrement supérieur à celui d'Abadiyé, du fait qu'elle n'a pas été achetée comme cette dernière mais qu'elle est née en pays daza d'une mère esclave qui appartenait à Mahama Koli-mi. En outre, le père de Momuna était un homme libre, mi-peul, mi-kanouri. Le statut supérieur de Momuna se traduit de diverses manières : son nom n'est pas un nom réservé aux esclaves, il est porté aussi bien par les femmes daza ; Abadiyé abreuve les animaux de ses maîtres qui la nourrissent en échange, tandis que Momuna a quelques animaux qui lui ont été confiés à titre personnel, et dont le lait lui revient intégralement. Ces différences se traduisent aussi sur le plan psychologique. Momuna n'apprécie guère qu'on la traite d'esclave, alors qu'Abadiyé n'en a cure.

Momuna a un fils d'une trentaine d'années qui s'est enfui du campement en 1968 pour aller travailler en Nigéria où il se trouve actuellement.

Momuna abreuve les vaches, les chèvres et les chevaux d'Osman Mahama-mi (n° 1), d'Etey Koli-ro (n° 6) et de Sugumay Salé-ro (n° 12). Les liens de parenté entre ces trois personnes sont représentés par le schéma suivant :



79. Parenté des bénéficiaires des services d'une esclave

La parenté en ligne maternelle justifie donc l'accès aux services d'un esclave autant que la parenté en ligne paternelle. Cependant, pour qu'elle abreuve ses vaches, et ce avec l'accord d'Osman Mahama-mi, Sugumay a donné à Momuna un animal (un taureau) ainsi que l'on fait avec les domestiques et non avec les esclaves. Ce geste pouvait être motivé à la fois par le degré de parenté moins proche de Sugumay avec Mahama Koli-mi, et par le statut de Momuna, légèrement supérieur à celui de l'esclave ordinaire : elle aurait pu sans ce cadeau refuser d'abreuver les vaches de Sugumay.

Momuna et Abadiyé sont les seules esclaves de Droua. Elles sont relativement âgées (cinquante ans environ). Seul le fils de l'une d'elles reste au campement, le fils de l'autre ayant réussi à s'enfuir au Nigéria. Si l'on trouve, dans d'autres campements daza voisins, des esclaves parfois plus jeunes et en plus grand nombre, ce fait reste l'exception. En moyenne, dans les campements de la région de l'enquête, les esclaves ne représentent que 5 % de la population adulte glo-

### Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

bale. Le nombre des esclaves chez les Daza a considérablement baissé après la colonisation, et le statut des Daza en est diminué (Baroin, 1981).

Tente n° 9

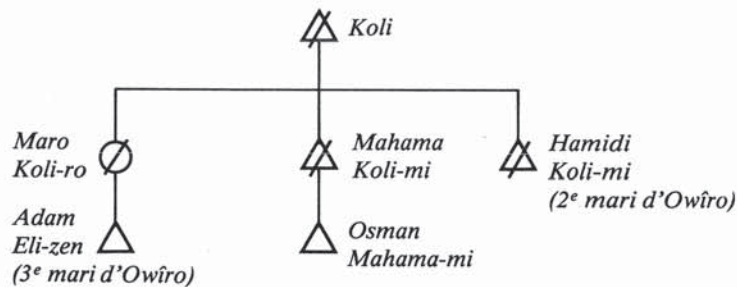
**Owîro Bokar-do**, du clan arabe *Behèta*, 54 ans, et son troisième mari :

**Adam Eli-zen**, c'est-à-dire « père d'Eli » (Eli est le nom de son premier enfant), du clan téda *Gonna*, 70 ans environ. Owîro est la quatrième et unique femme d'Eli-zen.

Les deux époux sont des parents éloignés. Leur lien de parenté n'a pas été entièrement précisé par les informateurs. Il remonte au minimum à cinq générations de part et d'autre.

Le deuxième mari d'Owîro, Hamidi Koli-mi, était le frère cadet de l'ancien chef Mahama Koli-mi, père du chef actuel Osman Mahama-mi. A la mort d'Hamidi, c'est Adam Eli-zen, proche parent du défunt, qui a épousé la veuve : Adam en effet est le fils de la sœur d'Hamidi. Adam était alors veuf de sa troisième femme, après avoir divorcé avec les deux premières.

Les deux maris successifs sont donc tous deux proches parents du chef Osman Mahama-mi. Ces relations de parenté sont représentées par le schéma suivant :



80. Parenté des maris d'Owîro avec le chef du campement

L'origine arabe d'Owîro est relativement exceptionnelle. Le père d'Owîro était un arabe noir venu de Yeroa (l'actuelle ville de Maïduguri, en Nigéria), pour apprendre le Coran dans la région. La mère d'Owîro, daza, lui avait été donnée en mariage-don, c'est-à-dire sans qu'il ait à payer de compensation matrimoniale, parce qu'il était marabout (*maallem*).

Se rattachent à la tente d'Owîro :

– Deux fillettes **Kubra** et **Ejè**, filles d'un précédent mariage d'Adam Eli-zen.

Leur sœur aînée, Fatimè, récemment mariée, occupe la tente n° 10.

– Les deux fils d'Owîro et de son précédent mari :

**Bošir Hamid-mi**, 32 ans, qui en 1972 se trouvait en prison à Gouré depuis cinq ans pour vol de bétail. Son mariage, préparé par sa mère pendant qu'il purgeait sa peine, devait avoir lieu à la fin de l'année 1972.

### *Le campement de Droua et ses habitants*

**Adam Sugu Hamid-mi**, 22 ans, non marié. Sugu est le nom donné indifféremment au garçon ou à la fille dont la naissance suit la mort d'un enfant précédent. Owîro en effet a eu sept enfants d'Hamidi Koli-mi, mais seuls ces deux fils ont survécu.

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par Fatimè (tente n° 10) et les chameaux par Elišey (tente n° 11).

La mort qui a lourdement frappé les enfants d'Owîro est aussi la cause de ses mariages successifs. Elle fut promise à quinze ans à un homme d'une cinquantaine d'années qui, après avoir versé la totalité de la compensation matrimoniale, mourut peu de temps avant le mariage. Deux ans plus tard, Owîro fut mariée à un garçon de son âge, Eli, qui avait remboursé la famille du premier prétendant des frais qu'elle avait engagés. Mais Eli mourut à son tour trois mois après le mariage. Deux années après, elle épousait Hamidi Koli-mi, avec lequel elle vécut trente ans. A la mort d'Hamidi, son remariage avec Adam Eli-zen fut le premier de nature léviratique.

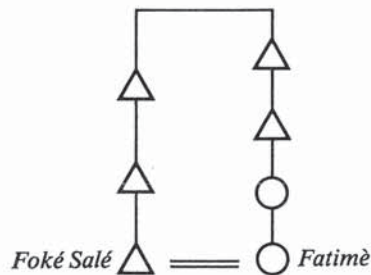
Eli-zen, de son côté, s'était marié à 27 ans à une jeune fille de 15 ans qu'il répudia neuf ans plus tard. Il épousa ensuite une femme divorcée, qu'il répudia quelques années plus tard, puis enleva une jeune fille de 18 ans, Zenoba. Celle-ci lui donna trois filles, et mourut après treize ans de vie commune. C'est alors qu'il épousa Owîro. Eli-zen s'est donc marié quatre fois de suite, mais n'a jamais été bigame.

Tente n° 10

**Fatimè Adam-ro**, du clan téda *Gonna*, 18 ans, mariée depuis un an à :  
**Foké Salé**, du clan daza *Šénakora*, 30 ans.

Folé Salé est *maallem* (Foké est l'équivalent daza de faki). Il est originaire de la région de Moussoro, et venu ici pour apprendre le Coran car il a des parents à un puits voisin. En tant que *maallem*, il a pu épouser Fatimè sans avoir à verser de compensation matrimoniale. Il est considéré comme étranger ici, bien qu'il soit du même clan que la mère de Fatimè.

Les deux époux sont parents. Leur lien de parenté est représenté par le schéma suivant :



81. Parenté des époux de la tente n°10

### Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

Le couple n'a pas d'enfant.

Nous avons vu que Fatimè est fille d'Adam Eli-zen (tente n° 9).

Le troupeau de ce groupe domestique n'est pas dissocié de celui du groupe n° 9. Les animaux des deux groupes sont abreuvés ensemble.

Les conjoints, tous deux mariés pour la première fois, donnaient en 1972 des signes de mésentente manifeste. Le divorce fut prononcé à la fin de l'année, moins de deux ans après le mariage.

Tente n° 11

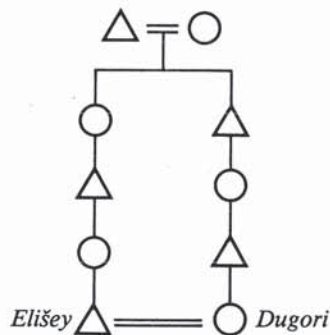
**Dugori Yasko-ro**, du clan daza *Maallema*, 30 ans, mariée à :

**Eli Mohaman dit Elišey**, du clan téda *Gonna*, 30 ans environ.

Elišey est le fils aîné d'Adam Eli-zen (tente n° 9). Il est bigame. Dugori est sa deuxième femme. Sa première femme s'est fâchée lorsqu'elle a appris qu'il voulait avoir une deuxième épouse. Elle est retournée chez ses parents à Bola Cordo (à 42 km au nord-est de Droua). Mais bien que le père de cette dernière l'y ait incité, Elišey n'a pas voulu divorcer.

Elišey est le troisième mari de Dugori, qui a été répudiée par les deux premiers.

Dugori et Elišey sont parents. Leur lien de parenté est indiqué par le schéma ci-dessous.



82. Parenté des époux de la tente n° 11

Le couple, récemment marié, n'a pas d'enfant. Dugori a une fillette de cinq ans d'un mariage précédent, qui vit avec sa mère à Nguigmi.

Les animaux de ce groupe domestique ne sont pas dissociés de ceux du groupe n° 9. Ils sont abreuvés ensemble.

Le premier mari de Dugori était un *maalle* venu du Chitati étudier le Coran dans la région. Il y resta deux ans puis repartit chez lui sans donner de nouvelles, ce qui amena les parents de Dugori à prononcer le divorce en son absence, neuf ans plus tard. Son second mari, Suka, voulait l'enlever parce qu'il croyait avoir un rival. Mais Dugori refusa l'enlèvement : sa mère était en voyage, et personne ne pouvait abreuver et traire les vaches à sa place. Le mariage eut donc lieu régulièrement. Suka répudia Dugori, qui lui reprochait de ne pas avoir apporté les

### *Le campement de Droua et ses habitants*

quatre nattes nécessaires pour monter leur tente. Puis il apporta les nattes et ils se remarièrent. Mais Dugori aimait peu ce second mari que sa famille l'avait fortement incitée à épouser. Ils divorcèrent au bout de cinq ans de vie commune et Dugori deux ans après épousait Elišey.

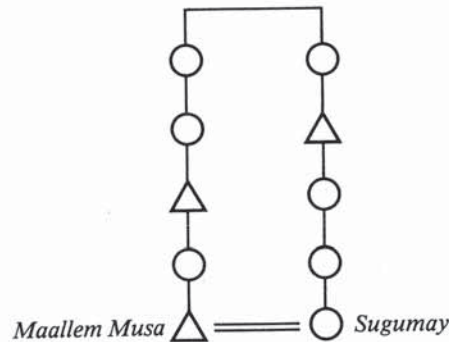
Ce dernier est bigame. Il s'est marié la première fois à une jeune fille de 14 ans dont, sept ans plus tôt, il avait demandé la sœur aînée en mariage. Sa demande avait été agréée, mais la sœur aînée fut mariée à un autre homme, c'est pourquoi il épousa la cadette.

Tente n° 12

**Sugumay Salé-ro**, du clan daza *Sagarda Sulumpa* (sing. *Sulumpu*), 31 ans, et son mari :

**Maallem Musa Eli-mi**, téda, 40 ans.

Les deux époux sont premier mari et première femme. Le Maallem Musa est monogame. Ils sont parents entre eux, comme l'indique le schéma ci-dessous :



83. Parenté des époux de la tente n° 12

Vivent avec eux leurs quatre enfants :

**Mahama Nur**, garçon de 11 ans

**Héréta Kelelèy**, fille de 8 ans

**Absaf**, fille de 6 ans

**Šinni**, garçon de 1 an.

Le couple est arrivé à Droua quelques mois après moi, quand le puits de Tolobo à 6 km au sud de Droua près duquel il campait s'est écroulé. Il réside normalement à Beja, à 12 km au nord de Droua, où se trouvent les parents du Maallem Musa. La résidence à Droua présente pour la famille du Maallem Musa un avantage : en effet, sa femme Sugumay étant proche parente du chef Osman Mahama-mi, le bétail de la famille peut être abreuvé par l'esclave Momuna (tente n° 8). De plus, un lien affectif particulier lie Sugumay à ce campement, car c'est ici qu'elle a été élevée étant petite par Etey Koli-ro (tente n° 6), sa propre mère étant morte alors qu'elle était encore en bas âge.

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

C'est sur la volonté de son père que Sugumay a été donnée en mariage à un *maallem*, sans compensation matrimoniale.

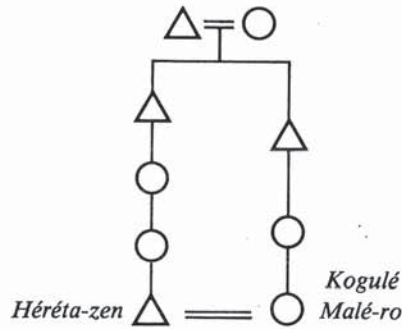
Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par Momuna (tente n° 8), les chameaux par le Maallem Musa et son fils aîné.

Tente n° 13

**Kogulé Malé-ro**, du clan daza *Sagarda Sennia*, 50 ans environ, et son quatrième mari :

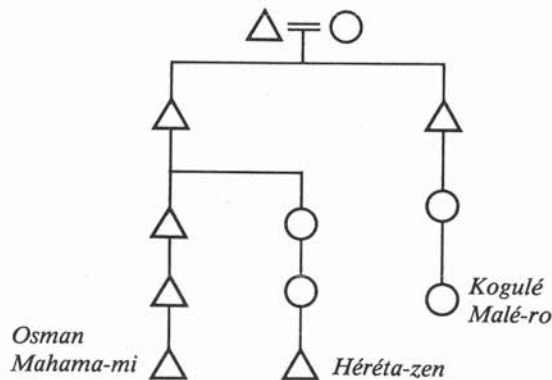
**Maallem Adam Héréta-zen**, « père d'Héréta » (d'après le nom de son premier enfant), du clan daza *Mara* (sing. *Mèrè*), 60 ans environ. Kogulé Malé-ro est sa quatrième et unique femme. Il a en effet divorcé de sa première femme, et il est veuf des deux suivantes. Kogulé, quant à elle, a été répudiée par ses trois premiers maris.

Les deux époux sont parents. Leur lien de parenté est précisé par le schéma suivant :



84. Parenté des époux de la tente n° 13

Héréta-zen et Kogulé Malé-ro sont tous les deux parents du chef Osman Mahama-mi. Leurs liens de parenté sont figurés par le schéma suivant :



85. Parenté du couple n° 13 avec le chef du campement



### *Le campement de Droua et ses habitants*

Héréta-zen et Kogulé Malé-ro ont un seul enfant, une fille de 12 ans, **Héréta**, qui vit avec eux.

De son deuxième mari, Kogulé a eu une autre fille, plus âgée, qui est mariée et vit ailleurs.

Les animaux de ce groupe domestique, vaches et chameaux, sont abreuvés par Kogulé Malé-ro et Héréta, sa fille.

C'est un *maallem* qui épousa Malé-ro la première fois, en mariage-don, alors qu'elle avait 17 ans. Le mariage fut de courte durée car la jeune femme manifesta aussitôt son peu d'enclin pour ce conjoint. Elle fut vite répudiée et épousa en secondes noces un proche parent, Eli. Comme le père de Malé-ro s'opposait au mariage en raison de ce lien de parenté, Eli le mit devant le fait accompli en enlevant sa femme. Avant l'âge de 30 ans Malé-ro était à nouveau répudiée et épousait un troisième homme. Leur vie commune fut plus brève encore. Ayant atteint une trentaine d'années, cette femme se stabilisait avec son quatrième mari, Héréta-zen.

Celui-ci s'était marié pour la première fois à 28 ans, avec une jeune fille de 17 ans. Il la répudia à la suite d'un désaccord survenu avec les parents de celle-ci. Vers 40 ans il se remariait avec une divorcée de son âge dont il était le quatrième mari. Elle mourut quatre ans plus tard et il resta plusieurs années seul. En tant que *maallem* il épousa ensuite en mariage-don une jeune fille qui mourut elle aussi peu de temps après. Il avait entre-temps épousé Kogulé Malé-ro.

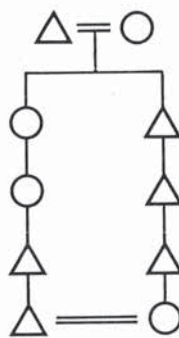
Tente n° 14

**Cuwiyé Ebello**, du clan daza *Sagarda Gordogéi*, 35 ans environ, et son premier mari :

**Collu Koré-mi**, du clan téda *Wašoma Gonna*, 40 ans environ.

Cuwiyé, dont le nom est un diminutif de Cowé et signifie « la petite au teint clair », est la première et unique femme de Collu.

Les deux époux sont parents, comme le précise le schéma suivant :



86. Parenté des époux de la tente n° 14

### *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

Collu est le frère cadet de la première épouse du chef Osman Mahama-mi (tente n° 1). Cuwiyé est parente d'Osman Mahama-mi, mais à un degré assez éloigné. On peut donc dire que la résidence de ce couple est déterminée par une relation d'alliance, contractée par une parente proche du mari (sa sœur) avec un groupe influent, celui des frères Mahama-mi.

Cuwiyé et Collu ont deux enfants : un fils de 18 ans, Mahama, qui vit dans un campement proche auprès du père de sa mère, pour lequel il travaille ; et une fille de 11 ans, **Gulliyé**. Outre cette fille, une autre jeune femme se rattache à cette tente : c'est **Eta Koreiro**, sœur cadette de Collu, divorcée.

Les vaches de ce groupe domestique, ainsi que quelques chameaux, sont abreuvés par Eta Korei-ro. La majeure partie du troupeau de chameaux se trouve chez le père de Cuwiyé, à un puits voisin ; il est abreuvé par Mahama.

Tente n° 15

**Billeï**, dite « **Bokari aya soma** » (mère de Bokari), du clan *Gadoa* (sing. *Gado*), 68 ans.

Cette vieille femme, bien qu'elle ne soit pas répudiée, ne vit plus avec son troisième mari.

Sa tente est plantée tout près de celle de sa fille Acî (n° 16) et non loin des tentes des femmes de son fils (n°s 17, 18 et 19). Billeï est par ailleurs la sœur aînée d'Adam Eli-zen (tente n° 9) et la cousine croisée d'Osman Mahama-mi (elle est la fille de la sœur de son père).

Les animaux de Billeï sont répartis dans les troupeaux des trois femmes de son fils, Lukî (n° 17), Ohwo (n° 18) et Tinnémiyé (n° 19).

Billeï fut mariée pour la première fois à 15 ans à un homme de 30 ans. Elle eut de lui trois fils dans les six années qui suivirent. A 24 ans elle quitta son mari parce qu'elle ne s'entendait pas avec sa belle-mère, et vécut dix ans chez ses propres parents. Puis elle revint vivre avec son mari mais divorçait sept ans plus tard. Son second mari fut un grand *maallem* kanouri (*aoše*) de la zone sédentaire aux alentours de Gouré. Elle resta deux ans avec lui puis se fit répudier. Elle avait donc près de 45 ans quand elle épousa son troisième et dernier mari dont elle s'est séparée pour vivre auprès de ses enfants.

Tente n° 16

**Acî Eli Sugu-ro**, du clan daza *Sagarda Kaaleï* ou *Yoruma*, 43 ans, et son troisième mari :

**Seidina Musa-mi**, du clan daza *Sagarda Gordogéï*, 43 ans également.

Acî est la deuxième et unique femme de Seidina.

Acî et Seidina sont parents éloignés ; ils n'ont pas précisé à quel degré.

La mère d'Acî (tente n° 15) est cousine croisée du chef Osman Mahama-mi. La résidence de ce couple a donc un caractère uxori-local, comme c'est le cas des tentes n°s 5, 6 et 12.

Avec Acî et Seidina vit la fille de Seidina et de sa première femme : **Eta Sugu Seidina-ro**, âgée de dix ans environ.

### *Le campement de Droua et ses habitants*

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par Acî, les chameaux par Seidina.

Acî a été mariée la première fois, à 14 ans, à un arabe Ouled Sliman (*wahil*) qu'elle a aussitôt refusé. Le divorce eut lieu assez vite. A 18 ans elle était remariée à un Daza dont elle était la huitième femme. Elle eut de lui un fils et ils restèrent ensemble dix ans. A 28 ans elle épousait son troisième mari, Seidina, en dépit de l'opposition de sa famille. Seidina en effet était à cette époque un voleur de chameaux notoire, et les parents d'Acî craignaient qu'il ne soit arrêté. Le couple n'a pas d'enfant.

Tente n° 17

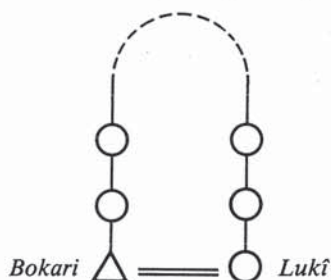
**Lukî Mahama-ro**, du clan daza *Wannala* (sing. *Wannal*), 30 ans, et son premier mari :

**Bokari Kedela-mi**, du clan daza *Sagarda Sulumpa*, 52 ans.

La mère de Bokari (tente n° 15) est cousine croisée du chef Osman Mahama-mi. Lukî quant à elle n'a aucun parent proche dans ce campement.

Bokari est trigame. Lukî est sa deuxième femme actuelle, mais la quatrième qu'il a épousée.

Les deux époux sont parents par leurs grands-mères maternelles, qui étaient elles-mêmes parentes assez éloignées (le degré de parenté n'a pas été précisé).



87. Parenté des époux de la tente n° 17

Le couple a quatre enfants :

**Ace**, fille de 9 ans

**Eta Gayro**, fille de 6 ans

**Ešè**, fille de 3 ans

**Aremi**, garçon de 1 an.

Se rattachent en outre à cette tente :

**Kore Bokari-mi**, 18 ans, fils de Bokari et de sa première femme, décédée.

**Mahama Salé Fatima-zen**, 32 ans, du clan daza *Wannala* comme Lukî. Mahama Salé est un daza pauvre, célibataire, qui vit ici comme domestique. C'est lui qui abreuve les vaches du couple, et on lui donne chaque année pour ce travail un veau d'un an. Mahama Salé est d'un caractère jovial, blagueur et décontracté qui contraste avec la réserve qui est de mise pour les hommes daza de son âge. Il est appelé Fatima-zen, « père de Fatima », mais il n'a pas d'enfant. C'est

### Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou

l'homme dont on lui a donné le nom qui a une fille aînée appelée Fatima. Mahama Salé emprunte donc à cet homme autant son nom coranique que le terme d'adresse qu'on utilise pour le désigner maintenant qu'il est d'âge mûr. Fatima-zen est trop pauvre pour se marier. Célibataire et sans enfant, il n'a pas le statut d'un daza à part entière. C'est pourquoi « il peut rire avec les femmes et les enfants ». Effectivement, tout dans son attitude montre qu'il ne se prend pas lui-même au sérieux. Par exemple, on ne le voit jamais avec un turban, mais parfois avec une serviette de toilette plus ou moins enroulée autour du crâne. Un tel couvre-chef fait un contraste choquant avec la dignité que donne le port du turban. Certaines mauvaises langues, dans le campement, font même courir le bruit que c'est Fatima-zen qui baratte le lait la nuit, sous la tente, pour ne pas être vu. Cette activité proprement féminine ayant lieu généralement au dehors, le jour, l'image de Fatima-zen se cachant pour baratter le lait soulève des tempêtes de rire dans l'assistance.

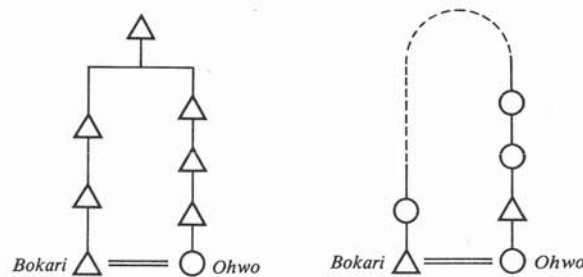
Bokari Kedela-mi est d'une richesse nettement supérieure à la moyenne daza. Ceci, indépendamment de l'importance de son troupeau (information que les Daza sont peu enclins à divulguer aux étrangers) se reconnaît à divers signes. Tout d'abord, Bokari est trigame, ce qui suppose un certain niveau de richesse. Chez les Daza en effet les bigames ne sont pas rares, mais les trigames sont beaucoup moins fréquents. De plus, Bokari est suffisamment riche pour pouvoir avoir un domestique, ce qui n'est le cas que d'une minorité de Daza, car l'emploi d'un domestique suppose la capacité à la fois de le nourrir et de lui donner en paiement un veau chaque année. Enfin, Bokari a fait en 1971 le pèlerinage à La Mecque, ce qui chez les Daza de cette région est exceptionnel. Sa mère Billeï devait l'accompagner, mais elle a dû renoncer au voyage pour raison de santé.

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par Mahama Salé Fatima-zen, les chameaux par Kore Bokari-mi.

Tente n° 18

**Ohwo Eli-ro**, du clan téda *Bologida Gorya*, 39 ans, première épouse de :  
**Bokari Kedela-mi**, du clan daza *Sagarda Sulumpa*, 52 ans (cf. tente n° 17), son premier mari.

Les deux époux sont doublement parents. Les liens de parenté indiqués sont représentés par les schémas suivants :



88. Parenté des époux de la tente n° 18

### *Le campement de Droua et ses habitants*

Le père de Bokari est l'*abari* (oncle paternel) d'Ohwo, la mère de Bokari est sa *baa* (tante paternelle). Les deux schémas ci-dessus donnent des exemples de l'extension de ces deux termes de parenté.

Remarquons que si le premier schéma de parenté est exact, Bokari et Ohwo sont du même clan, ce qui est en contradiction avec l'information donnée (Ohwo du clan téda *Gorya*, Bokari du clan daza *Sulumpa*). Il s'ensuit que l'une au moins de ces informations est fautive. Les circonstances de l'enquête mènent à penser que c'est probablement l'indication de clan qui est fautive : en effet, nombreuses sont les femmes qui hésitent ou donnent plusieurs réponses quand on leur demande à quel clan elles appartiennent. Elles indiquent aussi bien le clan de leur mère, ou celui de la mère de leur père, que le clan de leur père. C'est bien le signe que ces divers clans ont pour elles une importance égale, et que leur appartenance clanique joue peu de rôle dans leur vie quotidienne.

Bokari et Ohwo n'ont qu'une fille :

**Héréta Sugu**, 13 ans (Héréta est dite « Sugu » parce qu'elle est née après la mort d'un enfant précédent).

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par Héréta Sugu, les chameaux par Koré Bokari-mi (cf. tente n° 17).

Ohwo était en 1972 la première femme de Bokari Kedela-mi, mais la deuxième historiquement (la première étant décédée). Le lien de proche parenté entre les époux suscita l'opposition de la famille d'Ohwo à ce mariage. Bokari réussit pourtant à gagner le soutien du frère aîné de la jeune fille, auquel il fit cadeau d'une chamelle et d'un sac de sucre de 50 kg. Ce frère prononça le mariage, et c'est ensuite que Bokari organisa l'enlèvement d'Ohwo. Accompagné d'une dizaine de parents et amis, Bokari vint de nuit au campement d'Ohwo pour l'enlever. Mais les parents de celle-ci réussirent à la cacher à temps et les agresseurs durent repartir bredouille. La nuit même, Bokari tua un bouc et fit des prières pour se concilier le sort. La chance effectivement ne tarda pas à lui sourire. Le lendemain matin, les parents d'Ohwo avaient donné un cheval à la jeune fille pour qu'elle s'enfuit vers un autre campement. Mais quelqu'un qui la vit partir avertit Bokari dont l'équipe ne tarda pas à rattraper Ohwo. Le mariage fut célébré à Gouré, puis une deuxième fois chez les parents d'Ohwo qui avaient fini par s'incliner, trois mois plus tard.

Tente n° 19

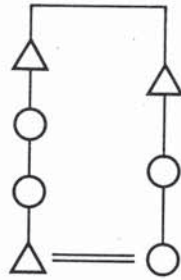
**Tinnémiyé Emèrè-ro**, du clan daza *Sagarda Sennia*, 24 ans, 3<sup>e</sup> co-épouse et 5<sup>e</sup> femme épousée par :

**Bokari Kedela-mi** (voir tentes n<sup>os</sup> 17 et 18), qui est son premier mari.

Tinnémiyé est un surnom qui veut dire « menue ».

Les deux époux sont parents par leurs mères comme le montre le schéma ci-dessous :

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

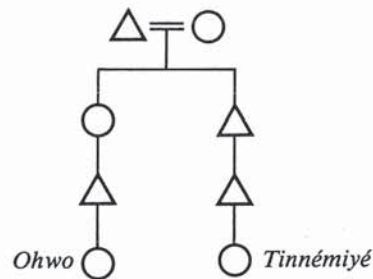


89. Parenté des époux de la tente n° 19

Tinnémiyé et Bokari n'ont qu'un enfant :

**Mahama Tar Callay, 2 ans.**

Fait assez exceptionnel, Tinnémiyé est parente de la première femme de Bokari, Ohwo (tente n° 18). Le lien de parenté entre les deux co-épouses est défini par le schéma suivant :



90. Parenté entre deux co-épouses

Cette relation de parenté est à l'origine du refus opposé par les parents de Tinnémiyé à la première demande en mariage de Bokari. En effet, en règle générale, les parents d'une jeune femme refusent toujours un prétendant s'il est déjà marié à une de leurs proches parentes. Ce deuxième mariage porterait préjudice à la première épouse et surtout à ses enfants, au niveau de l'accès au bétail. Mais dans le cas présent, Ohwo, la première épouse n'avait, après bientôt dix ans de mariage, qu'un seul enfant, une fille. De plus, les parents de Tinnémiyé pouvaient être impressionnés par le statut social éminent de Bokari, à la fois riche et *maallem*. C'est pourquoi lorsque Bokari a redemandé la main de Tinnémiyé deux ans plus tard, il a obtenu un accord de principe. Le mariage pourtant n'a pas eu lieu immédiatement, car la mère de la jeune fille y était toujours opposée.

### *Le campement de Droua et ses habitants*

Elle n'a fini par céder que trois ans après, et c'est alors seulement que Bokari a épousé Tinnémiyé. Il n'a pas eu à verser de compensation matrimoniale, sa femme lui étant donnée en mariage-don parce qu'il était *maallem*. Nous avons déjà signalé deux mariages de ce type (tentes n<sup>os</sup> 10 et 12).

Les tentes de Tinnémiyé et d'Ohwo se trouvent d'ordinaire à un puits voisin. Les deux femmes ne sont venues à Droua que lorsque ce puits s'est effondré, en attendant qu'il soit recreusé. Leur venue a coïncidé avec le retour de Bokari de La Mecque. La proximité de leurs deux tentes (cf. plan du campement) s'explique à la fois par leur lien de parenté et la bonne entente qui règne entre elles. Par contre les deux femmes sont très hostiles à la deuxième co-épouse, Lukî, ce qui explique la distance qui sépare leurs tentes de la sienne. Il y a certainement dans cette hostilité une part de jalousie, Lukî étant la seule des trois femmes à avoir donné plusieurs enfants à leur mari commun.

Quant à la règle de disposition des tentes des co-épouses (la première au sud, les autres successivement au nord), on voit qu'elle est assez mal respectée, l'orientation des trois tentes étant plus de l'est vers l'ouest que du sud vers le nord (cf. plan du campement).

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par Héréta Sugu (tente n<sup>o</sup> 18), les chameaux par Koré Bokari-mi (tentes n<sup>os</sup> 17 et 18).

#### Tente n<sup>o</sup> 20

**Amina Faraï**, du clan téda *Bologida Jaarei*, et son premier mari :

**Maallo Kèllè**, du clan *Kafato* (ce clan n'est ni téda, ni daza, ni arabe).

Maallo Kèllè est bigame. Son autre femme se trouve en Nigéria, c'est une kanouri.

Maallo Kèllè est le frère de la mère d'Armata, première femme du chef Osman Mahama-mi (tente n<sup>o</sup> 1).

Maallo Kèllè et Amina n'ont qu'un enfant :

#### **El Hadji Šagu**

Le couple n'est resté que deux ans à Droua. Auparavant il a séjourné plusieurs années au puits de Tasr, à 40 km de Droua. Il a quitté Droua fin décembre pour s'installer à Alyanari, puits proche vers le sud.

Les animaux de ce groupe domestique (principalement des vaches) sont abreuvés par Amina.

#### Tente n<sup>o</sup> 21

**Hatcî Mahama-ro**, du clan téda *Gonna*, 35 ans environ, et son premier mari :

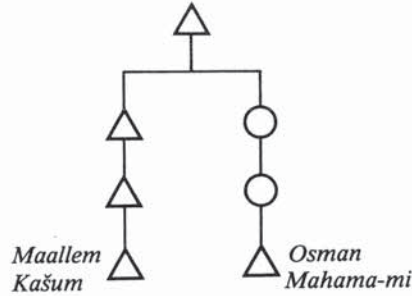
**Maallem Kašum**, 60 ans environ, du clan *Karra* (*Kèrrè* au singulier).

Hatcî est la deuxième et unique femme de ce *maallem*, qui est la figure religieuse la plus importante du campement. On remarquera la « mosquée » proche de sa tente, indiquée sur le plan du campement.

Maallem Kašum n'est pas parent de sa femme. Il est parent du chef Osman

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

Mahama-mi. Le lien de parenté entre les deux hommes est représenté par le schéma ci-dessous :



91. Parenté de Maallem Kašum avec le chef du campement

Maallem Kašum a épousé sa femme sans avoir à verser de compensation matrimoniale. Les parents de celle-ci la lui ont donné en mariage-don parce qu'il est *maallem*.

Maallem Kašum et Hatcî Mahama-ro ont trois enfants de moins de dix ans :  
**Fatima Kogulé,**  
**Dowé,**  
**El Hadji.**

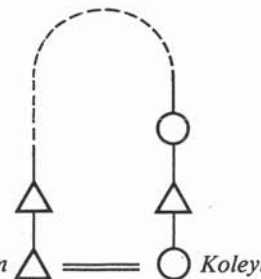
Se rattache en outre à cette tente un garçon plus âgé :  
**Osman Maallem Kašum-mi**, 17 ans, fils du Maallem Kašum et d'une autre femme décédée.

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées avec celles du groupe n° 22, par Zenoba (tente n° 22) ; les chameaux sont abreuvés par Osman Maallem Kašum-mi.

Tente n° 22

**Koleyi Mahama Lume-ro**, dite « Osman aya soma », « mère d'Osman », 50 ans environ, du clan daza *Wannala Eyima*, veuve de son unique mari. Celui-ci, El Haji Adam était le frère aîné du Maallem Kašum.

Koleyi était parente de son mari : la mère du père de Koleyi était du même clan qu'El Haji Adam et avait les mêmes marques de bétail. Cette relation peut être représentée par le schéma suivant :



92. Parenté des époux de la tente n° 22 *El Hadji Adam* = = = *Koleyi*



### Le campement de Droua et ses habitants

Koleyi a eu dix enfants, dont trois sont morts :

- son fils aîné Osman, 30 ans, marié depuis un an, termine le *yollumi* dans le campement des parents de sa femme ;
- sa fille Cowé est mariée à un frère cadet du chef Osman Mahama-mi (tente n° 2) ;
- Momuna est mariée et vit avec son mari au Manga ;
- Bokar, 24 ans, est parti travailler en Libye ;
- **Sugumay**, mariée, est revenue chez sa mère pour accoucher de son premier enfant ;
- Ace, mariée, occupe la tente voisine (n° 23) ;
- **Zenoba**, 17 ans, non mariée, vit avec sa mère.

Donc sur ces sept enfants, seules Sugumay et Zenoba partagent encore la tente de leur mère.

Les animaux de ce groupe domestique (vaches et chameaux ensemble) sont abreuvés par Zenoba et Ace (tente n° 23).

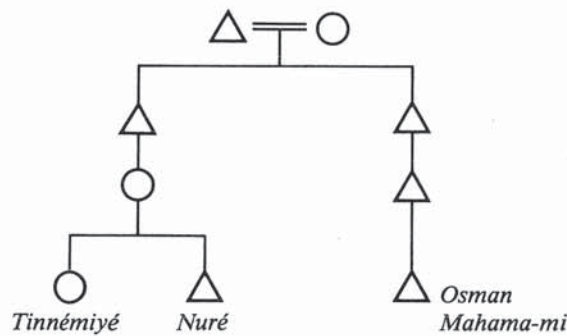
Tente n° 23

**Ace Maallem Adam-ro**, fille de Koleyi (tente n° 22), du clan *Karra*, 18 ans, mariée depuis un an à son premier mari :

**Nuré Emèrè-mi**, du clan daza *Sagarda Sennia* (sing. *Senni*), 24 ans, dont elle est la première femme. Nuré est monogame.

Les deux époux ne sont pas parents. Ils n'ont pas d'enfant. Pour ces jeunes mariés, le *yollumi* n'est pas terminé, c'est pourquoi la tente d'Ace est proche de celle de sa mère. Nuré est souvent absent du campement. Son troupeau n'est pas dissocié de celui de ses parents, qui vivent auprès d'un puits voisin. Ace abreuve les vaches de sa mère.

Nuré est le frère cadet de Tinnémiyé Emèrè-ro (tente n° 19). L'un et l'autre sont parents par leur mère du chef Osman Mahama-mi :



93. Parenté de Tinnémiyé et Nuré avec le chef du campement

Le couple de Nuré et d'Ace est le deuxième exemple que nous rencontrons de jeunes mariés en période de *yollumi*, c'est-à-dire la période transitoire qui suit le

### *Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

mariage, pendant laquelle le jeune marié, en théorie, doit travailler pour son beau-père. Le premier couple de ce type était celui de la tente n° 10 (Fatima Adam-ro et Foké Salé). Tandis que pour ce premier cas la résidence du couple pouvait être considérée comme définitive (Foké Salé, étranger sans fortune, avait reçu sa femme en cadeau parce qu'il était *maallem*), dans le cas d'Ace et Nuré il est probable que cette résidence auprès des parents de la jeune femme n'est que provisoire. Nuré en effet est beaucoup moins dépendant de ses beaux-parents que Foké Salé du fait que, d'une part, il a versé la compensation matrimoniale habituelle avant le mariage, et que d'autre part il n'est pas un étranger isolé, mais quelqu'un que l'on connaît depuis longtemps, dont les parents habitent la région. Il pourra donc, deux ans après son mariage environ, choisir le lieu de sa résidence et probablement retourner avec sa femme vivre auprès de ses propres parents. Ces pronostics toutefois ne pourraient être confirmés que dans la mesure où ces couples se maintiennent. Or il y avait au moment de l'enquête en 1972 des signes manifestes de mauvaise entente entre les conjoints dans les deux cas, et l'on pouvait s'attendre à deux divorces assez rapidement. Ces divorces n'auraient d'ailleurs rien d'exceptionnel, vu la fréquence des divorces et remariages chez les Daza.

Tente n° 24

**Fatima Musaa Koré-ro**, du clan daza *Sagarda Sennia*, 38 ans, et son 3<sup>e</sup> mari : **Maallem Hèmèr**, du clan *Kugu* (arabe noir), 40 ans environ, dont elle est la deuxième femme. Maallem Hèmèr est daza par sa mère : son père en effet était venu de l'est s'implanter en pays daza, où il avait pris femme.

Maallem Hèmèr est bigame. Son autre femme vit à 20 km de Droua, au puits de Kéési.

Les deux époux ne sont pas parents.

Du vivant de son deuxième mari El Haji Adam, Fatima était co-épouse de Koley Mahama Lume-ro (tente n° 22). Quatre de ses enfants sont ceux de ce deuxième mari :

**Eta**, 18 ans, divorcée, qui vit avec sa mère

**Isa**, 17 ans

**Mahama Lemin**, 13 ans

**Aciye**, 10 ans

Seul le dernier enfant est de Maallem Hèmèr :

**Mahama Collu**, 1 an.

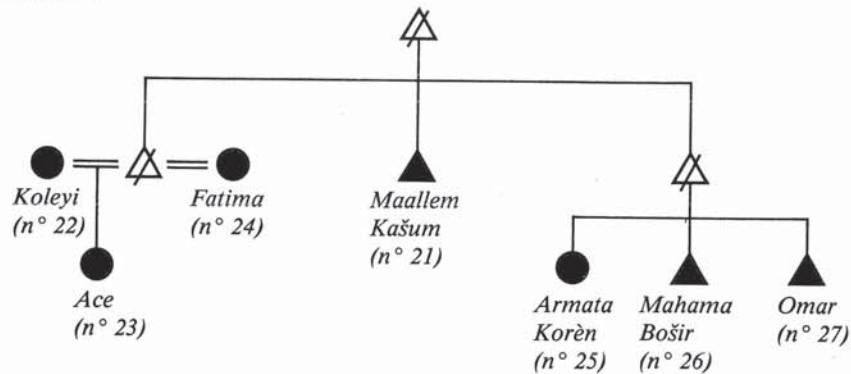
Maallem Hèmèr n'est pas parent du mari précédent de sa femme. Ni lui ni elle n'ont de parents très proches (ascendants ou collatéraux directs) à Droua. C'est donc le deuxième mariage de Fatima qui a déterminé le lieu de résidence de ce couple. En effet, quatre des cinq enfants de Fatima ont pour oncle paternel (*abari*), Maallem Kašum (tente n° 21). C'est Maallem Kašum, frère cadet de leur père décédé, qui remplit auprès d'eux les fonctions de père. Il en est de même d'Armata Korèn (tente n° 25), de Mahama Bošir (tente n° 26) et d'Omar (tente n° 27), qui sont tous trois les enfants d'un deuxième frère décédé

### Le campement de Droua et ses habitants

de Maallem Kašum. Maallem Kašum est donc au centre d'un petit noyau familial et résidentiel qui regroupe sur la même colline :

- la tente de Maallem Kašum
- les tentes des deux veuves de son frère aîné décédé (tentes n<sup>os</sup> 22 et 24)
- la tente de la fille d'une de ces veuves (tente n<sup>o</sup> 23)
- les tentes des trois enfants (deux fils et une fille) d'un autre frère décédé de Maallem Kašum (n<sup>os</sup> 25, 26 et 27).

Les relations de parenté de ce petit groupe sont figurées par le schéma suivant :



94. Parenté du noyau familial regroupé autour de Maallem Kašum

Les vaches du groupe domestique n<sup>o</sup> 24 sont abreuvées par le fils aîné de Fatima Musaa Koré-ro, Isa El Haji Adam-mi. Les chameaux de Maallem Kašum sont tous à Kéési, avec son autre épouse.

Fatima Musaa Koré-ro, à 14 ans, avait été donnée en mariage-don à son premier mari, Maallem Gweni, de six ans son aîné. Le divorce était prononcé un an plus tard. Trois mois après elle épousait son second mari, qui l'avait déjà demandée en mariage auparavant mais s'était vu préférer le *maallem*. Ce second mariage fut stable ; il ne prit fin qu'avec la mort de ce conjoint dix-neuf ans plus tard. Le troisième mariage de Fatima fut à nouveau d'assez brève durée, car elle reprochait à son nouvel époux de ne lui apporter ni nourriture ni vêtements. Il la répudia en 1972.

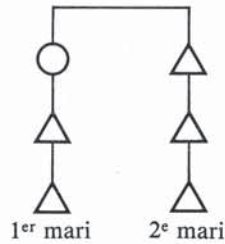
Tente n<sup>o</sup> 25

**Armata Korèn**, du clan *Karra* (sing. *Kèrrè*), 50 ans environ, et son deuxième mari :

**Mahama Kurgoni**, du clan téda *Gonna*, du même âge qu'elle environ. Armata Korèn est sa troisième et unique femme.

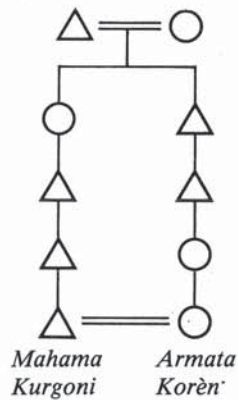
Mahama Kurgoni est le parent du premier mari d'Armata, qu'il a épousée après la mort de ce dernier. Le lien de parenté entre les deux hommes est le suivant :

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*



95. Parenté des deux maris pour un mariage léviratique

Armata Korèn est parente de ses deux maris. Les indications qu'elle a données sur son lien de parenté avec le premier sont contradictoires. Avec le deuxième mari, le lien de parenté indiqué peut être représenté par le schéma suivant :



96. Parenté des époux de la tente n° 25

Armata Korèn a cinq enfants, trois du premier mari et deux du second. Ce sont :

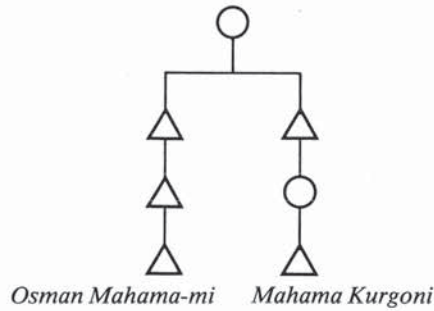
- Bokar Obiata-mi**, 22 ans
- Dugori Obiata-ro**, 19 ans, mariée depuis un an
- Hédiéta Obiata-ro**
- Fatima Mahama-ro**
- Eta Mahama-ro**

La fille aînée Dugori, bien que mariée, n'a pas construit sa tente et vit provisoirement sous celle de sa mère, en l'absence des deux hommes. Le mari de sa mère en effet s'est absenté pour plusieurs mois. Il est allé à Bilma récolter les dattes de quelques palmiers qu'il y possède. Quant au mari de Dugori, il est également absent pour plusieurs mois. La période du *yollumi* n'est pas encore terminée pour le jeune couple.

Outre Armata Korèn et ses cinq enfants, la tente abrite également la mère de Mahama Kurgoni, **Armata**, du clan daza *Gordogéï*.

*Le campement de Droua et ses habitants*

Nous avons signalé plus haut qu'Armata Korèn est la fille d'un frère décédé de Maallem Kašum (tente n° 21), ce qui explique l'emplacement de sa tente. Cependant son mari Mahama Kurgoni a lui aussi plusieurs parents à Droua, bien qu'à un degré plus éloigné. En particulier, il est parent du chef Osman Mahama-mi. Le lien de parenté entre les deux hommes est précisé par le schéma suivant :



97. Parenté de Mahama Kurgoni avec le chef du campement

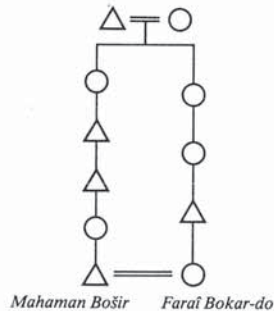
On ne peut donc parler pour ce couple de résidence purement uxorilocale, bien que la tente d'Armata Korèn soit voisine de celles de ses deux frères (n°s 26 et 27). La résidence de ce couple est d'ailleurs beaucoup moins stable que la majorité des autres du campement. La tente d'Armata Korèn n'est à Droua que depuis trois ans. Armata Korèn dit : « Nous changeons de puits sans arrêt. »

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par les filles aînées d'Armata Korèn (Dugori, et surtout Hédiéta) ; les chameaux sont abreuvés par Bokar Obiata-mi.

Tente n° 26

**Farai Bokar-do**, du clan daza *Kaneši Woda*, 22 ans, et son premier mari : **Mahaman Bošir Maallem Isaga-mi**, 35 ans environ, du clan *Karra*. Mahaman Bošir est le frère cadet d'Armata Korèn (n° 25).

Farai Bokar-do est sa première et unique femme. Les deux époux sont parents à un degré assez éloigné. Leur lien de parenté est précisé par le schéma ci-dessous :



98. Parenté des époux de la tente n° 26

### Le campement de Droua et ses habitants

Le couple a deux enfants en bas âge : une fillette, **Eta**, et un garçon, **Adam**. Nous avons vu que Mahaman Bošir a pour oncle paternel Maallem Kašum (tente n° 21).

Mahaman Bošir et Faraî Bokar-do, mariés depuis sept ans, ne sont restés que six ans à Droua. Fin décembre 1971, ils ont quitté le campement pour s'installer à un puits peul à une quinzaine de kilomètres vers l'est.

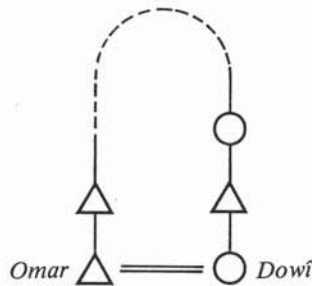
Avant leur départ, leurs vaches étaient abreuvées avec celles du groupe n° 22, par Zenoba et Ace (tente n° 22) ; leurs chameaux par le frère cadet de Mahaman Bošir, Omar Maallem Išaga-mi (tente n° 27).

Tente n° 27

**Dowî Isa-ro**, d'un clan téda du Tibesti qu'elle ne précise pas (elle dit « *Teda Tu* », c'est-à-dire téda du Tibesti), 24 ans, et son deuxième mari :

**Omar Maallem Išaga-mi**, du clan *Karra*, 30 ans. Omar est le frère cadet de Mahaman Bošir (n° 26).

Dowî est la première et unique femme d'Omar. Les deux époux sont parents, le père d'Omar étant du même clan que la mère du père de Dowî. Mais la relation exacte de parenté entre ces deux personnes n'est pas précisée. Le schéma ci-dessous figure la relation entre les deux conjoints :



99. Parenté des époux de la tente n° 27

Le couple n'a qu'un enfant, une fillette de deux ans, **Fatima**. Leurs deux premiers enfants sont morts dans un incendie de paillote.

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par Dowî, les chameaux par Omar.

Le premier mari de Dowî était un *maallem* auquel elle avait été donnée en mariage-don à l'âge de 16 ans. Comme il ne lui plaisait pas, Dowî désertait souvent sa tente le soir et au bout de trois ans elle fut répudiée. Quelques mois plus tard elle épousait Omar qui se mariait pour la première fois, à 25 ans.

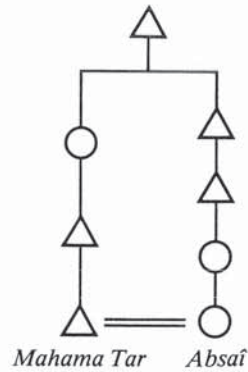
Tente n° 28

**Absaî Driši-ro**, du clan arabe *Adam Mohadi*, 40 ans environ, et son premier mari :

**Mahama Tar Salé-mi**, du clan daza *Naareî*, 60 ans environ.

*Le campement de Droua et ses habitants*

Absaï est la première et seule femme de Mahama Tar. Les deux époux sont parents. Leur relation de parenté est précisée par le schéma ci-dessous.



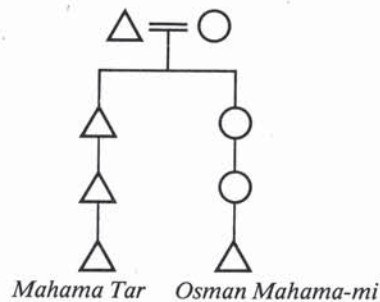
100. Parenté des époux de la tente n° 28

Mahama Tar et Absaï n'ont qu'un enfant :  
**Osman**, garçon de 20 ans.

A leur tente se rattache en outre :

**Fatima Mèèyrem Suka-ro**, 15 ans, jeune fille dont la mère est morte. Mahama Tar est le frère de la mère de Fatima Mèèyrem.

Bien que les deux conjoints aient plusieurs parents à Droua, et en particulier que Mahama Tar soit parent du chef Osman Mahama-mi (cf. schéma ci-dessous), le couple normalement ne réside pas dans ce campement. Il n'est venu s'installer ici que pour quelques mois, parce que le puits auprès duquel il se trouve habituellement, situé à quelques kilomètres de là, s'est effondré.



101. Parenté entre Mahama Tar Salé-mi et Osman Mahama-mi

Les vaches de ce groupe domestique sont abreuvées par Fatima Mèèyrem, les chameaux par Osman.

*Anarchie et cohésion sociale chez les Toubou*

Tente n° 29

**Amina Driši-ro**, sœur cadette d'Absaï (tente n° 28).

Amina, infirme, vit seule dans sa tente. Elle dépend économiquement de sa sœur aînée. Elle a été mariée à un Bouzou dont elle est divorcée. Les mariages entre homme bouzou et femme daza sont rares, les Bouzou étant considérés par les Daza comme leur étant inférieurs. Ce genre de mariage ne se produit en général que si le Bouzou compense son infériorité ethnique par sa richesse ou sa science religieuse. Dans le cas présent, le mariage a eu lieu non pas parce que le Bouzou a pu élever son statut social au niveau de la femme daza, mais parce que celle-ci, étant infirme, ne pouvait trouver de meilleur mari.

Amina, suivant sa sœur dans ses déplacements, n'est restée elle aussi que quelques mois à Droua.